



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

On lit dans la France :

Le ministère est enfin constitué. Il marque une transition plus qu'il ne définit une politique. Il correspond aux besoins de la situation présente, en étant le trait d'union entre le régime qui finit et celui qui s'organise.

Il n'y a point à s'étonner d'ailleurs des difficultés qu'a rencontrées sa formation. Au moment où se retirent des affaires les hommes considérables qui ont été les ouvriers de la première heure de l'Empire et qui ont si brillamment porté le fardeau du pouvoir, en associant leur dévouement à la responsabilité du chef de l'Etat ; c'était une tâche très-délicate et très-difficile que de leur trouver des successeurs.

Si nous voulions exprimer d'un mot le caractère et la mission du nouveau cabinet, nous dirions qu'il est un ministère de liquidation et de dévouement.

Il arrive avec le mandat de débayer le terrain du passé, afin d'y établir solidement l'Empire constitutionnel. Comme nous l'avons dit, les hommes dont le nom symbolise plus directement le mouvement d'opinion qui s'est si fortement accentué dans ces derniers temps, ne pouvaient être appelés à entrer dans une combinaison intérimaire, où il leur aurait été très-difficile de mettre d'accord leurs principes avec les faits.

Le ministère qui vient d'être nommé représente très-bien, au contraire, cette situation

mitoyenne. Plusieurs des anciens ministres y gardent leurs portefeuilles, avec la responsabilité des actes accomplis par l'administration précédente dont ils ont fait partie. Les hommes nouveaux qui arrivent aux affaires, membres de la Chambre et des autres grands corps de l'Etat, introduisent l'élément parlementaire dans le sein du gouvernement.

Il faut honorer le patriotisme et l'abnégation de ceux qui ont consenti à prendre la charge du pouvoir dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Ils ont dénoué une crise qui ne pouvait se prolonger sans inconvénient et sans danger. C'est un acte de bons citoyens dont l'estime du pays leur tiendra compte. Ils ont accompli un devoir d'honnêteté politique en acceptant un poste où il y a plus de périls que d'avantages. Le devoir de la Chambre est d'encourager et de faciliter leur laborieuse tâche, non-seulement en ne leur créant pas d'embarras inutiles, mais encore en secondant leurs efforts pour faire le bien possible et pour amener la situation au niveau d'une solution définitive.

M. de Forcade et M. Magne qui représentent l'élément politique de l'ancien ministère, comme MM. Niel, Rigault de Genouilly et Gressier en représentent l'élément pratique dans les services les plus considérables, défendront avec autorité devant les Chambres et devant l'opinion les actes du gouvernement. MM. Alfred Le Roux, Bourbeau et Duvergier leur apporteront, avec cette expérience pratique que personne ne leur conteste, le concours de leur dévouement.

Quant à M. le prince de La Tour d'Auvergne, il est inutile de signaler de quelle considéra-

tion il jouit dans le monde diplomatique, et quelle sage direction il peut donner à nos affaires étrangères, au milieu de la transformation libérale que subit la Constitution.

Nous avons dit plusieurs fois que, dans les circonstances actuelles, il était impossible, il était même dangereux de donner au nouveau ministère une signification politique trop caractérisée. Les choix sur lesquels s'est fixée l'initiative de l'Empereur nous paraissent inspirés par ce sentiment.

Mais on ne doit ni amoindrir ni exagérer les conditions de l'œuvre dont ils ont pris la responsabilité.

Nous disions tout-à-l'heure que c'est un ministère de liquidation et de dévouement ; nous croyons que ce ne peut être un ministère de constitution.

Certainement, il y a, parmi les membres qui le composent, des esprits sincèrement libéraux et franchement parlementaires, qui acceptent sans arrière-pensée les réformes dont les dernières élections ont tracé si nettement le programme ; mais il est impossible de voir dans le cabinet actuel l'expression de ce mouvement profond et irrésistible que l'interpellation des 116 a accentué dans la Chambre. C'est un ministère qui est plus libéral par situation que par principes.

Le pays aura une légitime confiance dans la loyauté et l'intelligence des hommes éminents qui s'exposent ainsi aux coups des partis, pour faire face aux nécessités les plus urgentes du moment ; mais, peut-être, cette confiance serait moins entière si l'on pensait que l'avenir des réformes libérales est tout entier remis en des mains qui n'en ont pas eu l'initiative et

qui pourraient n'en pas bien suivre l'impulsion.

La responsabilité ministérielle n'est d'ailleurs pas encore assez définie pour que les membres du cabinet actuel veuillent eux-mêmes prendre la lourde et périlleuse charge d'élaborer seuls et d'organiser le nouveau système des institutions de l'Empire. Cette œuvre capitale, dont l'initiative impériale a défini les conditions essentielles, appartient bien plus désormais à la discussion des grands corps de l'Etat qu'à l'action ministérielle ; c'est en la plaçant au-dessus de toutes les influences personnelles, pour la livrer sans partage aux délibérations des pouvoirs publics, qu'on en assurera le succès en en fortifiant l'autorité morale.

Si la mission du ministère actuel est ainsi franchement comprise par l'opinion, par les Chambres et par le pouvoir, nous n'hésitons pas à dire qu'il peut rendre les plus signalés services et, qu'en s'honorant par la noblesse de leur dévouement, les hommes qui prennent aujourd'hui le fardeau des affaires auront bien mérité de la France et de la liberté.

Par décrets insérés au Journal officiel :

M. Duvergier, président de section au conseil d'Etat, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Baroche, dont la démission est acceptée.

Le ministère d'Etat est supprimé.

Le contre-seing des décrets portant nomination des ministres, des membres du conseil privé et du Sénat, est placé dans les attributions,

FLEURLETON.

18

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite et fin.)

L'armée revint en France.

Yves avait son congé.

Il embrassa l'abbé Lesueur en pleurant, promit de lui écrire, et prit le chemin de Saint-Aubin-du-Cormier.

Il voulut s'en aller à pied.

Deux camarades, qui comme lui revenaient de Chine et devaient rester à Rennes, l'accompagnèrent.

Yves était sous-officier, décoré, et chacune de ses grandes campagnes lui avait valu une médaille glorieuse.

Les trois militaires, quoique fatigués de la route, sentaient leurs forces se ranimer à mesure qu'ils approchaient du terme de leur voyage.

La nuit était venue quand ils entrèrent à Rennes ; mais Yves avait hâte d'arriver, et ses amis ne le quittèrent point.

« Vous coucherez à la ferme », leur dit le fils de Patriarche.

Ils avaient accepté, et pressaient le pas.

Sur le ciel, ils virent tout-à-coup passer des nuées sombres, puis rougeâtres... quelque chose d'écrasant pesait dans l'air.

Les soldats se regardèrent. Une même idée leur était venue.

« Le feu ! » murmurèrent-ils.

On ne voyait point encore de flammes ; cependant ils ne pouvaient plus se dissimuler qu'il y avait un sinistre à quelque distance. Le vent qui se levait chassa la fumée de leur côté, et ils se mirent à courir à travers champs, ne sachant plus quelle route ils suivaient, allant seulement du côté où il y avait un service à rendre. Les prés, les champs, les haies, ils franchissaient tout ; comme s'il se fût agi d'enlever une redoute.

A mesure qu'ils approchaient, ils distinguaient des bâtiments enveloppés de grandes lueurs. La flamme courait dans le ciel, les étincelles pétillaient, tout craquait et s'abimait.

Le feu avait pris la nuit, dans le grenier à foin ; du grenier il était descendu brusquement, surprenant les habitants au milieu de leur sommeil.

— Allons ! mes amis ! s'écria Yves, nous n'avons pas plus de peur de ce feu-là que de celui des batteries : en avant les braves de Pékin et de la Tchernafia !

Ils disparurent dans la fournaise.

Au moment où tête baissée ils s'élançaient dans la maison, un bruit sinistre circulait.

Un vieillard impotent logeait dans un appartement appartenant à un pigeonnier qui laissait passer le feu par toutes ses ouvertures. Un homme qui avait grimpé sur le toit pour descendre dans la chambre du vieux paysan n'avait point reparu.

On ne pouvait dire son nom, seulement il s'était conduit en brave, et allait sans doute devenir la victime de son dévouement.

Les cris des pauvres gens dont toute la fortune s'abimait dans les flammes, les sanglots des enfants, les encouragements des travailleurs, le bruit des haches, les grincements de la chaîne du puits, les crépitements du feu, les paroles effrayées des gens qui se poussaient et se comptaient, formaient un ensemble lugubre.

Le vieillard qui avait demandé du secours et pour qui un homme s'était dévoué n'appela plus à son aide, et les soldats avaient disparu comme un orage.

Yves était monté seul dans le pigeonnier.

Sur le seuil, proche de l'escalier que les flammes gagnaient, étaient deux corps étendus, deux cadavres sans doute... la fumée les avait asphyxiés, le feu les avait atteints.

Yves en met un-sur ses épaules, le plus vieux ; il saisit l'autre, de la main qui lui reste libre, par les vêtements,

et chargé de ce double fardeau, traînant l'un, portant l'autre, suffoqué, sentant les marches vaciller sous ses pieds, recevant en plein visage des bouffées de vapeur embrasée qui l'environnaient d'un vol de flamme, haletant, buvant du feu à chaque haleine, il gagna les trois dernières marches sur lesquelles il s'affaissa, à demi-étouffé par le poids du vieillard, et murmurant d'une voix indistincte :

« Dix ! »

Ses amis le cherchaient, l'appelaient. On le découvrit ; on enleva les trois hommes immobiles, noircis, brûlés, effrayants ; et des femmes leur jetant de l'eau au visage essayèrent de les rappeler à la vie.

La part du feu une fois faite, on s'occupa des incendies et des sauveteurs qui avaient risqué leur vie dans ce grand désastre.

L'abbé Kerdrec s'approcha du groupe des blessés.

Le vieillard était toujours immobile.

Celui qui le premier avait tenté de le sauver, revenait lentement à lui.

« Aubin ! s'écria l'abbé Kerdrec, mon pauvre enfant ! »

Aubin se souleva.

« Armelle ! rassurez Armelle, et mes enfants... »

— On est déjà parti... Le bonhomme est sauvé.

— Ah ! Dieu soit béni ! La tête m'a manqué ; j'ai

tions du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Le contre-seing des décrets portant nomination des membres du conseil d'Etat est placé dans les attributions du ministre président le conseil d'Etat.

Les services du *Journal officiel* du matin, du *Journal officiel* du soir et du *Moniteur des communes* sont placés dans les attributions du ministre de l'intérieur.

Le ministère de l'agriculture et du commerce est rétabli tel qu'il existait avant sa réunion au ministère des travaux publics.

M. le prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur à Londres, est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. le marquis de La Valette, dont la démission est acceptée.

M. de Forcade La Roquette est nommé ministre de l'intérieur.

M. Magne, sénateur, membre du conseil privé, est nommé ministre des finances.

M. le maréchal Niel est nommé ministre de la guerre.

M. l'amiral Rigault de Genouilly est nommé ministre de la marine et des colonies.

M. Bourbeau, député, ex-doyen de la Faculté de droit de Poitiers, est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Duruy, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Gressier est nommé ministre des travaux publics.

M. Alfred Le Roux, vice-président du Corps-Législatif, est nommé ministre de l'agriculture et du commerce.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat, sénateur, est nommé ministre président le conseil d'Etat, en remplacement de M. Vuitry, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

ECHOS DE LA CHAMBRE.

Les décrets qui ont paru dimanche au *Journal officiel* retranchent beaucoup de leur intérêt aux bruits et nouvelles de la salle de Conférences pendant la journée de la veille.

A l'animation qui régnait dans la plupart des groupes, on pressentait facilement que la crise ministérielle touchait à sa fin.

A cinq heures surtout, lorsque la nomination du nouveau ministère fut apportée par les nouvelles bien renseignées, les colloques redoublèrent de vivacité.

MM. Buffet, Louvet, le marquis d'Andelarre, Maurice Richard et quelques autres députés marquants du centre gauche se réunirent aussitôt, et eurent un entretien fort long et fort animé.

cru mourir... Qui m'a arraché à une mort certaine, épouvantable?

— Notre camarade ! répondirent les deux soldats en s'approchant. C'est sa spécialité, à ce cadet-là, en France comme partout. »

L'abbé se pencha vers le sous-officier.

Son visage noirci, brûlé, couvert de l'ombre de la muraille, n'avait point d'abord frappé le recteur. Les mots des soldats jetèrent une clarté dans son âme.

« Serait-ce possible ? » s'écria-t-il.

Il écarta ses cheveux, le regarda, et joignit les mains. « Aubin ! dit-il au fils de Patriarche, ton sauveur, c'est Yves ! »

— Mon frère ?

— Oui, ton frère ! »

Aubin le prit dans ses bras avec un indicible élan.

« Il vit, il vit ! son cœur bat ! » Entr'ouvrant l'uniforme : « Un noble uniforme ! la croix d'honneur !... c'est un brave... Yves ! Yves, mon frère, c'est nous, c'est Aubin, c'est l'abbé Kerdrec. Ah ! que notre mère sera contente, et le père ! et ceux que tu ne connais pas, les petits... »

Yves ne comprenait point encore ce qu'on lui disait ; mais il se sentait entre des bras caressants et forts, il entendait des voix dont les timbres lui semblaient les sons les plus doux qui eussent jamais frappé son

M. Pinard, l'ancien ministre de l'intérieur, était aussi fort entouré.

M. Buffet s'étant approché de lui, les deux députés causèrent un moment à voix basse.

M. Buffet avait l'air préoccupé.

A trois heures, M. Granier de Cassagnac arrivait dans la salle des Pas-Perdus ; il racontait qu'il venait d'avoir une entrevue avec M. Schneider, et il se disait en mesure d'annoncer à ses collègues, d'après l'assurance même du président, que la Chambre ne tarderait pas à être convoquée.

D'autres, plus indiscrets ou simplement plus impatients, donnaient même jendi prochain comme le jour fixé pour la reprise des travaux législatifs.

La gauche s'est encore réunie samedi comme les jours précédents dans un des bureaux du Corps-Législatif.

La délibération des membres de la gauche aurait, assure-t-on, abouti au résultat que voici, résultat auquel on s'attendait du reste :

Trois demandes d'interpellation seront déposées :

Une sur les troubles de Paris (M. Bancel la soutiendra) ;

Une sur la politique intérieure (M. Jules Favre portera la parole) ;

Une sur la politique extérieure (M. Thiers se la réserve).

Malgré les bruits répandus au sujet d'une prochaine convocation du Corps-Législatif, rien n'est encore décidé à cet égard.

On sait, du reste, que l'Empereur, en répondant à la députation des cinquante-cinq, a déclaré que la question devait être décidée par les nouveaux ministres.

C'est naturellement la première affaire dont ils auront à s'occuper, et la solution ne saurait se faire attendre.

On attend au *Journal officiel* le décret portant nomination de M. Rouher comme président du Sénat.

On continue à dire que la présidence sera à vie.

On s'attend à voir paraître en même temps plusieurs nominations de Sénateurs, et notamment celle de M. Duruy.

Voici les noms des députés dont les élections n'ont pas encore été vérifiées et validées, en suivant l'ordre alphabétique par département : MM.

Ain. — Germain.

Alpes (Hautes). — Clément Duvernois.

Alpes-Maritimes. — Masséna, duc de Rivoli.

Ardennes. — Baron Sibuet, chambellan.

Aube. — Argence.

Aude. — Isaac Pereire.

Aveyron. — Calvet-Rogniat et Deselligny.

Bouches-du-Rhône. — Laugier de Chartrouse et Esquiros.

oreille... et il fermait les yeux, songeant, rêvant et souffrant comme dans un rêve.

Quand il fut complètement ranimé, il se souleva à demi et put voir ceux qui l'entouraient, grâce au matin qui blanchissait le ciel. Alors il reconnut le recteur, et lui saisissant les deux mains :

« Dix ! s'écria-t-il, dix ! »

Il semblait ressusciter à une vie nouvelle.

« Et sais-tu le nom du dixième, Yves ? »

— J'ignore... un vieillard..., un homme robuste, mais étouffé à moitié... Je ne sais même pas où je suis..., mais qu'importe ! dix, Dieu est content !

— Doutes-tu encore du pardon ? demanda le recteur.

— Je m'efforce d'y croire.

— En voici la preuve, Yves ! regarde la dixième créature qui te doit l'existence. »

Yves poussa un grand cri, et Aubin le reçut dans ses bras.

Pendant de longues minutes ils restèrent ainsi, poitrine contre poitrine, palpitants, en larmes, pleurant tous deux, s'étreignant, balbutiant leurs noms, ivres de joie, ne sentant plus ni deuil ni tristesse en eux, se réjouissant du miracle accompli, et se répétant les phrases que le cœur note et que la plume ne transcrit jamais.

Cher. — Girand.

Côtes-du-Nord. — Comte de la Tour et Carré-Kerisouët.

Drôme. — Monnier de la Sizeranne.

Finistère. — Comte du Couëdic.

Gard. — Ed. André.

Garonne (Haute). — Comte d'Aiguesvives, chambellan, et marquis de Campaigne.

Gers. — Granier de Cassagnac.

Gironde. — Ernest Dréolle et G. Chaix-d'Est-Ange.

Ille-et-Vilaine. — Rouxin.

Indre-et-Loire. — Wilson.

Isère. — Riondel, Baboin, Marion, Joliot.

Loire. — De Charpin-Fengerolles.

Loire (Haute). — Marquis de Latour-Maubourg.

Loiret. — Cochery.

Lot. — Deltheil.

Manche. — De Piennes.

Mayenne. De Pierres, écuyer.

Meurthe. — Baron Buquet.

Nièvre. — De Bourgoing, écuyer.

Nord. — Choque et Seydoux.

Pas-de-Calais. — Pinart.

Puy-de-Dôme. — Rudel du Miral.

Pyrénées-Orientales. Justin Durand.

Rhin (Bas). — Baron de Bussières et baron de Bulach, chambellan.

Rhin (Haut). — Viellard-Migeon.

Saône (Haute). — Baron Gourgand.

Saône-et-Loire. — Chagot et Lecesne.

Seine-et-Oise. — Lefèvre-Pontalis.

Deux-Sèvres. — Charles Le Roux.

Tarn. — Baron Reille.

Vendée. — Marquis de Sainte-Hermine et comte de la Poëze, chambellan.

Vienne. — De Soubeyran.

En tout 52 élections, dont 7 ou 8 très-sérieusement menacées.

LES NOUVEAUX MINISTRES.

Voici quelques détails biographiques sur les membres nouveaux du ministère qui vient de se constituer :

Le prince de La Tour d'Auvergne était le plus jeune de nos ambassadeurs. Il est né le 21 octobre 1823, et, dès l'âge de 23 ans, il entra comme attaché, dans la carrière diplomatique. Bien jeune encore, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Weymar. De là il passa successivement à Florence, à Turin et à Berlin.

Le 17 octobre 1862, il succéda à M. de La Valette comme ambassadeur à Rome, et le 13 octobre 1863 il fut appelé à l'ambassade de Londres.

Le prince de La Tour d'Auvergne a pris part, en 1864, aux conférences de Londres relatives au Sleswig, et, en 1867, à celles du Luxembourg.

Cette carrière, comme on voit, a été aussi rapide que brillante et bien remplie.

Le jour était venu tout-à-fait.

Les blessures d'Yves ne l'empêchaient pas de marcher, Aubin était remis. Les deux soldats buvaient les chopines de cidre que les femmes distribuaient aux travailleurs.

« Gagnons la ferme, dit Aubin, l'on est inquiet là-bas. Les pauvres gens qui ont brûlé savent que le couvert est mis chez nous pour eux, et la paroisse ne les abandonnera pas... D'ailleurs le père Jean est toujours bon, et Marthe notre mère est une sainte ! »

Aubin prit le bras de son frère.

Le curé marchait derrière entre les deux soldats.

Le bon abbé Kerdrec se faisait raconter les prouesses de l'enfant du village ; il poussait des exclamations de bonheur quand on lui apprenait les détails de ses sauvetages miraculeux. Jamais il n'avait autant béni la Providence que ce jour-là.

On apercevait les grands bâtiments de la ferme. Les valets, retardés par les événements de la nuit, préparaient leurs attelages ; Armelle, debout sur le seuil, un enfant dans ses bras, un autre auprès d'elle, regardait au loin, cherchant celui qu'elle attendait.

Un groupe parut à l'angle du chemin. Elle s'élança rapidement, après avoir enlevé dans ses bras le second enfant qui n'aurait pu la suivre.

Aubin prit la main de son frère.

M. Duvergier, nommé ministre de la justice, est un jurisconsulte trop connu pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de longs détails à son égard.

Tout le monde sait qu'il a occupé au barreau une des premières places, et que ses ouvrages de jurisprudence font autorité.

M. Duvergier était président de section au conseil d'Etat. Il est né en 1796.

M. Alfred Le Roux, un des vice-présidents de la Chambre, a fait sa carrière dans les assemblées législatives.

Depuis dix ans, il n'a pas cessé de faire partie des commissions du budget, trois fois comme secrétaire, une fois comme rapporteur.

M. A. Le Roux est un littérateur distingué, qui s'était fait connaître par quelques œuvres charmantes avant d'entrer dans la vie politique. Il est grand officier de la Légion-d'Honneur.

En acceptant le poste de ministre de l'agriculture et du commerce, M. Alfred Le Roux va être obligé de se désister de diverses fonctions aussi honorables que lucratives. Il était à la fois président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest, président du conseil d'administration de la Société la *Paternelle*, administrateur de la Société générale et administrateur du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat remplace M. de Vuitry en qualité de ministre président le conseil d'Etat. Après avoir parcouru tous les degrés de la hiérarchie dans ce grand corps de l'Etat, il entra, en 1837, dans la Chambre des députés, où il représentait l'arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure). Il n'a pas cessé de faire partie de nos assemblées parlementaires jusqu'en 1851, époque où il fut nommé ministre de la marine et des colonies. Il n'occupa ce poste que l'espace d'une année ; en 1852, il rentra au Corps-Législatif avec la presque unanimité des suffrages de sa circonscription. Réélu en 1857, il succéda, en 1858, comme ministre de l'Algérie et des colonies, à S. A. I. le prince Napoléon.

En 1862, M. de Chasseloup-Laubat fut nommé sénateur, et, depuis cette époque, il n'avait plus exercé de fonctions publiques. C'est un esprit libéral et très-cultivé, qui pourra prendre une part très-active aux discussions parlementaires.

Le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Bourbeau, est un jurisconsulte très-estimé. Il est né à Poitiers en 1811 et a fait ses études au collège de Sorèze. Il a été professeur de droit à la Faculté de Poitiers, et, en 1848, il a représenté cette ville à l'Assemblée nationale, où il avait été porté par 45 mille suffrages, sur 60 mille électeurs.

Il a publié un ouvrage très-remarquable sur

« Ma chère femme, dit-il, embrasse Yves, notre frère bien-aimé, qui m'a cette nuit sauvé la vie ! »

Armelle lui présenta ses deux enfants.

Il les embrassa, et posa ensuite ses lèvres sur le front de la jeune femme.

Patriarche voyant passer l'abbé Kerdrec, trois soldats et Aubin, appela Marthe et rentra dans la salle.

Yves se mit à trembler.

L'abbé Kerdrec et Aubin se placèrent à côté de lui.

Le fermier entra.

Son regard parcourut le groupe ; Armelle se jeta au cou du vieillard :

« Il a sauvé mon mari ! nous lui devons tout ! s'écria-t-elle.

— Viens ! » dit Patriarche d'une voix étouffée.

Et devant ce père si grand, si puissant à cette heure, et ce coupable purifié par tant d'héroïsme, tous les témoins de cette scène reculèrent.

Jean Patriarche ne parla pas. Son regard et son étreinte suffirent à Yves.

Et ce fut ensuite le tour de Marthe. Et tout le monde pleurait, parlait à la fois. On s'essuyait les yeux pour se voir ; les enfants grimpaient sur les genoux d'Yves pour jouer avec ses médailles. Les compagnons du sous-officier recommençaient le récit des victoires de leur camarade. A mesure qu'ils parlaient, le visage de Jean se

la procédure civile, et, à l'Assemblée nationale, il prit part à toutes les discussions concernant l'instruction publique, l'organisation judiciaire et l'organisation électorale.

En 1865, il fut nommé maire de Poitiers, et il a été plusieurs fois bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville. Aux dernières élections, il a été nommé député par 12,477 voix contre 5,596 obtenues par son concurrent. Il se distingue par une profonde connaissance du droit, une grande netteté de parole, et par la droiture de son caractère.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTALLATION DE L'HOSPICE GÉNÉRAL.

Un grand problème municipal, dont la solution était en suspens depuis deux siècles (1), est enfin résolu; l'Hospice général de Saumur est construit: qui plus est, son organisation intérieure touche à son terme.

Les malades ont déjà pris possession de leurs salles, les vieillards, les orphelins vont être transférés dans celles qui leur sont destinées; la chapelle affectée au service de l'établissement pourra bientôt recevoir la consécration religieuse: comme complément de cette œuvre, une rue nouvelle et transversale à celle des Boires, qui longe toute la façade principale de l'Hospice, est ouverte aujourd'hui.

Cette rue, que nous souhaitons toujours de voir être appelée du nom de *Gilles-de-Tyr*, découvre heureusement en perspective l'un des beaux monuments de la ville, en même temps qu'elle y procure un accès direct à tous les quartiers qui la composent.

Le moment est venu de faire connaître dans tous leurs détails les bâtiments, les services de cet hospice où les pauvres et voire même les gens aisés trouveront des secours, des remèdes exceptionnels que l'industrie privée ne peut offrir à certaines maladies, les soins hydrothérapiques, par exemple; les frais d'entreprise de ce régime médical étant pour cette industrie sans rapport avec les bénéfices éventuels qu'elle en pourrait obtenir.

Toutefois, avant d'aborder cette description intéressante, nous allons mettre sous les yeux des lecteurs la législation qui régit l'entretien des établissements hospitaliers. Nous voulons à l'aide de documents irréfutables combattre et réduire à néant ce préjugé, mis en cours dans l'opinion, à savoir: que la municipalité peut supprimer dans son budget l'allocation prélevée au profit des hospices sur l'octroi de bienfaisance de la ville de Saumur.

Un homme, dont la démocratie moderne ne saurait trop admirer le caractère et les œuvres le chancelier de l'Hôpital, a écrit de sa propre

(1) Voir nos *Etudes historiques sur l'Hôtel-Dieu*, imp. Godet, 1869.

main les principes immuables de la bienfaisance administrative; il a dit:

« Les pauvres de chacune ville, bourgs et villages seront nourris et entretenus par ceux de la ville, bourg ou village dont ils sont natifs et habitants, sans qu'ils puissent vaquer et demander l'aumône ailleurs qu'au lieu duquel ils sont. Et à ces fins seront les habitants tenus contribuer à la nourriture desdits pauvres, selon leurs facultés, à la diligence des maires, eschevins, consuls ou marguilliers des paroisses, lesquels pauvres seront tenus prendre bulletin et certification desdits dits en cas que pour guérison de leurs maladies, ils fussent contraints venir aux villes ou bourgades où y a Hôtel-Dieu et maladreries pour ce destinés. »

Ces nobles paroles, inscrites dans le texte de l'ordonnance de Moulins, art. 75 (1566), furent confirmées de nouveau par les États de Blois en 1576; et, nous le disons hautement, de 1576 à 1789, de 1789 à 1869, elle n'ont pas cessé d'inspirer les souverains et les peuples.

Elles forment toujours la base du code hospitalier, elles ont enfanté l'octroi de bienfaisance de la ville de Saumur.

Si les hommes qui sont appelés à l'administration des hospices veulent comprendre l'exercice de leur mandat, qu'ils méditent les paroles de l'Hôpital: ils soulageront la vraie pauvreté, ils fermeront la porte aux abus, ils couperont court à des discussions oiseuses.

La mise en ordre des archives de l'Hôtel-Dieu dans le local qui lui est affecté nous permettra: 1° de faire connaître l'origine de l'allocation municipale sur l'octroi de la ville; 2° de prouver que cette allocation n'est à la merci d'aucun caprice passager.

P. RATOUIS.

Au moment où nous mettons sous presse, on rend les derniers devoirs à un homme justement aimé et estimé dans toute notre ville. M. Léon Dumas, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien capitaine, ancien receveur particulier des finances, a été enlevé subitement, dimanche matin, à sa famille et à l'affection de ses nombreux amis.

Les regrets amers de la ville de Saumur s'adressent à la mémoire de l'une de ses gloires, celle du capitaine de frégate Ambroise des Varannes?

Un de ses anciens camarades d'école navale ne saurait peut-être le dire, mais il s'empresse de s'inscrire au nombre de ceux qui pleurent le plus une fin si prématurée, un malheur aussi grand.

Bien que doué d'une énergie sans pareille, Ambroise des Varannes, tombe victime de la fièvre jaune.

Ceux qui aux colonies ont vu cette épidémie, la plus affreuse, peuvent seuls dire si la mort

sur le champ de bataille n'est pas cent fois moins terrible.

Puisse la ville de Saumur conserver dignement, comme elle le mérite, la mémoire glorieuse de celui de ses enfants, dont elle ne saurait trop s'enorgueillir, celle d'Ambroise des Varannes.

LÉON DE FOS.

Ancien officier de marine.

CIRQUE ROYAL ITALIEN.

Saumur possède en ce moment une troupe équestre dont la réputation est au-dessous du mérite réel. Les exercices des pensionnaires de Ciotti sont les plus émouvants et les plus difficiles qu'on ait vus depuis nombre d'années. Les sauts périlleux à cheval, les pirouettes, le passage des cerceaux, sont exécutés avec une agilité extraordinaire, et les dames surtout s'acquittent de leur tâche avec un rare talent. Chaque soir, les rappels ne manquent pas aux artistes et les fleurs tombent aux pieds des écuyères.

Les clowns sont également d'une force supérieure; leurs exercices ont toujours quelque chose d'effrayant. Ceux du trapèze auraient le même mérite à une hauteur moins grande.

M. Ciotti ne restera plus dans notre ville que deux jours seulement; il est attendu dans une ville voisine, qui réclame sa présence et veut profiter de son séjour dans notre région.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

Nous avons mentionné hier la chute grave d'un ouvrier travaillant au théâtre en construction. Cet accident n'a malheureusement pas été le seul à signaler dans la journée de jeudi. Voici le récit d'un fait dont le faubourg Saint-Michel a été le théâtre et qui a eu des suites beaucoup plus déplorables:

Le nommé Clémenceau venait de la route de Saint-Barthélemy sur une carriole chargée de plusieurs porcs qu'il conduisait à l'abattoir. Son cheval s'emporta tout-à-coup et s'abandonna en entrant dans la rue Haute-Pierre-Lise à une course effrénée et réellement vertigineuse.

Vers le milieu de la rue, M. Poirier, agent d'assurances, fut foulé aux pieds par le cheval de Clémenceau, qui lui brisa une jambe, quelques personnes disent même les deux; cependant le malheureux Clémenceau s'agitait sur sa carriole en homme désespéré, et bientôt, affolé par la terreur, il voulut sauter de sa voiture sur le pavé. Les conséquences de cette témérité folle furent terribles. La carriole passa sur le corps de Clémenceau en lui labourant la poitrine et la face. Il est, paraît-il, horriblement mutilé et son état est des plus graves.

Mais ce n'est pas tout encore. Arrivé à l'extrémité de la rue Pierre-Lise, là où elle tombe dans le faubourg Saint-Michel, le cheval de Clémenceau, emporté par le terrible élan qu'il s'était donné, ne put tourner, et alla donner

Et Jean Patriarche répondit:

« Je conduis ton frère à la Trappe de Thymadeuc! » Les assistants se signèrent, et Aubin n'osa rien ajouter.

Entre les membres de cette famille ne s'échangèrent plus que des étreintes muettes..... Dieu semblait planer au-dessus de cette maison.

Patriarche et son fils sortirent lentement... Yves se retourna pour envoyer un baiser à Marthe, et l'on n'entendit plus que le bruit des lourds souliers et du bâton ferré de Jean Patriarche, et les sanglots de Marthe qu'Armelle s'efforçait de consoler.

FIN.

La Chambre des communes d'Angleterre a terminé la discussion sur les amendements apportés par la Chambre des lords au bill de l'Eglise d'Irlande.

Elle a rejeté successivement, sauf quelques points très-secondaires, toute la série des amendements destinés à altérer le bill dans son essence et à en restreindre la portée. Le bill reviendra dans sa forme primitive, dès mardi prochain, à la Chambre des lords.

tête baissée dans la boutique de Mme Faudin épicière, qui fait précisément face à la rue Pierre-Lise. La moitié de la devanture fut enfoncée, et le cheval furieux ne s'arrêta qu'au milieu d'un monceau de bouteilles et de plats brisés.

Une planche, violemment arrachée, alla frapper à la tête Mme Tokay, qui se trouvait en ce moment dans la boutique de Mme Faudin. La blessure faite par une pointe fixée dans la planche en question est d'après ce qui nous a été rapporté, d'une certaine gravité.

FÊTES

DE LA VILLE DE SAUMUR.

Nous, Maire de la ville de Saumur;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été, de tout temps, la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires et religieuses et avec la commission des courses;

Avons arrêté les dispositions suivantes:

A l'occasion de la solennité du 15 août, il y aura, à Saumur, trois jours de fête, les 15, 16 et 17 août.

1^{re} JOURNÉE. — DIMANCHE 15 AOUT.

A cinq heures du matin, une salve de 21 coups de canon annoncera la solennité du jour.

A une heure de l'après-midi, un *Te Deum*, auquel seront conviés les autorités civiles et militaires, sera chanté dans l'église Saint-Pierre.

Immédiatement après le *Te Deum*, une revue sera passée, sur le quai de Limoges, par M. le général commandant l'Ecole impériale de cavalerie.

Après la revue, des jeux de toutes sortes, ainsi que des danses publiques, seront établis sur le quai Le Limoges.

A quatre heures de l'après-midi, un ballon enlevant l'aéronaute sera lancé, sur la place de la Bilange, par M. Eugène Godard.

A six heures du soir, il sera tiré une nouvelle salve de 21 coups de canon.

A huit heures et demie du soir, un feu d'artifice, terminé par un bouquet, sera tiré sur le quai Limoges.

Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

2^e JOURNÉE. — LUNDI 16 AOUT.

COURSES DE CHEVAUX

Sur l'hippodrome de Saumur, dans les prairies de Varrains et de Chacé.

Une affiche spéciale, émanant de la commission des Courses, fera connaître le programme de cette journée.

3^e JOURNÉE. — MARDI 17 AOUT.

CARROUSEL

Donné, à 3 heures de l'après-midi, par l'Ecole impériale de cavalerie.

L'Architecte-Voyer, le Commissaire de police et les Agents sous ses ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville de Saumur, le 1^{er} juillet 1869.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adjoint.

Vu et approuvé, etc.

Pour chronique locale: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 19 juillet. — Par décret du 18 juillet, inséré au *Journal officiel*, M. Vaillant est nommé ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

L'autorité vient de saisir à Milan une brochure publiée sous le titre de: *Les Tumultes milanais en 1869*, racontés et commentés par un témoin oculaire.

rassérénait; il prenait la main de son fils, il embrassait Armelle, il roulait les marmots dans ses bras, il avait la joie expansive du père de l'Evangile, ordonnant tour-à-tour, ou plutôt à la fois, de tuer le veau-gras, de chercher la bague, d'apporter les souliers, et d'ôter la robe des coffres.

On dressa la table; personne n'avait faim, hors les soldats. Cloche-Pied poussait des soupirs d'étonnement; Loïc qui survint croyait faire un rêve.

Quand on apprit dans le village le retour du fils de Patriarche, on accourut en foule à la ferme. C'était à qui verrait le brave des braves, l'honneur du bourg, celui dont le nom avait été cité dans les bulletins et mis à l'ordre du jour.

Yves souffrait de cet empressement. Mais il crut devoir à son père la réhabilitation publique d'une jeunesse mauvaise, et il subit les louanges de ceux qui, sans le savoir, lui déchiraient le cœur.

Il se sentait plus calme, cependant.

Pour lui, la bonté du ciel se manifestait d'une façon visible. Il ne lui restait plus qu'à clore sa destinée.

Armelle était heureuse, il le voyait et s'en réjouissait. Le souvenir qu'il laisserait désormais n'aurait plus rien d'amer.

Il pouvait maintenant chercher un refuge contre lui-même.

Le dimanche suivant, après les vêpres, il demanda respectueusement un entretien à son père.

Le vieillard le fit entrer dans la chambre.

Il prit le livre de famille, et lui raconta qu'on avait relaté en quelques mots l'aventure de l'incendie.

Yves rougit.

Il s'agenouilla, et, quelque instance que lui fit le vieillard, il voulut parler à genoux. Leur entretien fut long... Plus d'une fois Jean Patriarche pleura en s'appuyant des deux mains sur l'épaule du soldat;... plus d'une fois le jeune homme se tut, suffoqué par l'émotion... Enfin l'orage de ces deux cœurs s'apaisa... Le calme suprême qui descend d'en haut se fit en eux et autour d'eux, et Jean Patriarche bénit Yves.

Ce qu'Yves avait dit à son père, on le devine aisément.

Le lendemain le fermier, son bâton de voyage à la main, debout au milieu de toute la famille, attendait que celui qui partait eût rendu à Marthe ses suprêmes caresses.

« Mais enfin! s'écria Aubin, pour nous déchirer ainsi le cœur, que t'avons-nous fait? La vie n'eût-elle point été douce, ici? qui te conseille ce départ qui me désole et fait pleurer notre mère? où seras-tu mieux qu'ici? pour quel endroit peux-tu abandonner une ferme où nous sommes nés tous deux?... Où vas-tu? »

Une montre en or a été trouvée, il y a quelques jours, sur le territoire de Villebernier, par une personne de Varennes.

Cette montre pourra être réclamée à la mairie de Varennes.

L'ILLUSTRATION du 17 juillet (n° 1377) publie les articles et les dessins dont voici l'énumération :

Texte : Le message de l'Empereur au Corps-Législatif. — Revue politique de la semaine. — Correspondances : de Turin, à propos de l'inauguration d'un Institut national pour les jeunes filles des militaires italiens ; — de Constantinople, à propos de la fête de nuit qui a eu lieu sur le Bosphore pour l'anniversaire de

l'avènement du sultan. — Courrier de Paris. — La statue de Louis XVI. — Voyages excentriques : Un drame au fond de l'Océan (suite). — Les théâtres. — Le mouvement littéraire. — Salon de 1869 : tableaux reproduits par l'Illustration. — Fouilles d'un oppidum gaulois sur le mont Beuvray (Bibracte). — Une préface à la Comédie humaine de Balzac (suite). — La France pittoresque : le département de la Sarthe (fin). — Charles Beaudelaire. — Revue des affaires financières. — Adrien Brauwer. — Les régates du Havre.

Gravures : Turin : inauguration d'un Institut national pour les jeunes filles des militaires italiens. — Constantinople : Fête de nuit sur le Bosphore. — Paris : départ de la statue en bronze de Louis XVI pour Bordeaux. — Salon de 1869 : tableaux reproduits par l'Illustration

(2 gravures). — Fouilles d'un oppidum gaulois sur le mont Beuvray (Bibracte) 10 gravures. — La France pittoresque : le département de la Sarthe (5 gravures). — Coupe donnée en prix par la Société des régates du Havre, pour les courses du 15 juillet. — Rébus.

Marché de Saumur du 17 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 19 72	Huile de noix 50 k. 55 —
2 ^e qualité . . . 74 18 96	— chenevis 50 40 —
Seigle 75 11 50	— de lin . . . 50 44 —
Orge 65 11 —	Graine trèfle 50 — —
Avoine 50 12 —	— luzerne 50 — —
Fèves 75 — —	Foin (charr.) 780 65 —
Pois blancs . . . 80 30 —	Luzerne — 780 60 —
— rouges 80 32 —	Paille — 780 55 —
Graine de lin . 70 27 —	Amandes . . . 50 — —
Colza 65 29 —	— cassées 50 — —
Chenevis . . . 50 14 —	Cire jaune . . 50 170 —

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. 1 ^{re} qualité	» à »
Id. 2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	55 à 65
Id. 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	45 à 55
Id. 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	42 à 48
Id. 2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1868.	32 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	90 à 100
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité	150 à 200
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1868.	» à »
Varrains, 1868.	90 à 100
Bourgueil, 1868. 1 ^{re} qualité	120 à 140
Id. 2 ^e id.	» à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868. 1 ^{re} id.	80 à 100
Id. 2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. VAILLIER, ancien huissier à Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (292)

Etude de M^e EMILE LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
L'AUBERGE DU CHAPEAU-ROUGE
Commune de Villebernier.
S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

MAISON
En très-bon état.
A Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 68.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
S'adresser, pour traiter, soit à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e TOUCHALEAUME, soit à M. CHERUY, agent d'affaires à Saumur, rue du Temple, 18. (279)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine. Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.
S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE
Après décès.

Le jeudi 22 juillet 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} MIGNON, rentière à Saumur, rue Saint-Nicolas, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :
Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredons, traversins, oreillers, commodes, guéridons, tables de toilette, fauteuils, chaises, rideaux en velours et coussins, armoire, buffet, batterie de cuisine, vin rouge et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER
Pour cause de santé,
UN FONDS DE MEUBLES
Bien situé.
S'adresser à M^{me} veuve PONDARD, rue Royale. (295)

A CÉDER DE SUITE
UN
TRÈS-BON FONDS DE COMMERCE
DE
Mercerie et Bonneterie
Situé dans un des meilleurs quartiers de Saumur.

Bonne clientèle.
S'adresser à M^{me} CARRÉ, place du Marché-Noir, n° 5, Saumur.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Michel, n° 4.
S'adresser à M. CHOISNET. (290)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.
S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER
Pour Noël 1870
GRANDE ET BELLE MAISON, TRÈS-PROPRE AU COMMERCE, Avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir. Cette maison est occupée par MM. Pasquier, pharmacien, et Rivaud.
S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (284)

ON DEMANDE un employé
connaisseur
la rouennerie.
S'adresser au bureau du journal.

OFFRE D'AGENCE
dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à MM. SANGIARD et C^{ie}, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instructions et prix-courants. (209)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,
Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :
Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

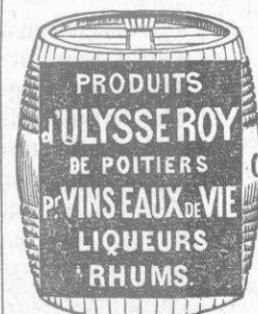
UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,
Prix : 4 fr. 25 c.,
A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmant**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

BRIAND, dentiste, quitte de
Lombes, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

LA FRANCE ÉLEGANTE

ET
LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE
SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE	L'ÉDITION BI-MENSUELLE
PARAÎSSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :	PARAÎSSANT LE 1 ^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :
1° 12 numéros grand in-8°, format de luxe;	1° 24 numéros grand in-8°, format de luxe;
2° 24 gravures de modes coloriées;	2° 36 gravures de modes coloriées;
3° 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.	3° 12 planches de broderies et travaux;
	4° 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections;
	5° Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano;
	6° Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.
Prix d'abonnement :	Prix d'abonnement :
Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.	Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.
Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.	

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 JUILLET.			BOURSE DU 19 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 80	» 05	» »	71 85	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	102 75	» »	1 »	103 50	» 75	» »
Obligations du Trésor.	488 75	» »	» »	488 75	» »	» »
Banque de France.	2930	» »	10 »	2895	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1622 50	» »	2 50	1640	» »	» »
Crédit Foncier colonial	421 25	» »	» »	421 25	» »	» »
Crédit Agricole	620	» »	10 »	630	10 »	» »
Crédit industriel.	648 75	» »	» »	648 75	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	235	» »	2 50	237 50	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	718 75	» »	» »	711 25	» »	» »
Orléans (estampillé)	957 50	2 50	» »	957 50	» »	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1088 75	» »	1 25	1087 50	» »	1 25
Est.	590	» »	2 50	587 50	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	977 50	» »	» »	972 50	» »	5 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	610	» »	8 75	618 75	8 75	» »
Ouest	596 25	» »	3 75	597 50	1 25	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1585	» »	10 »	1607 50	22 50	» »
Canal de Suez	537 50	1 25	» »	540	2 50	» »
Transatlantiques.	280	3 75	» »	280	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	55 20	30 »	» »	55 30	10 »	» »
Autrichiens	888 75	19 75	» »	855	26 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	555	10 »	» »	562 50	7 50	» »
Victor-Emmanuel	53	50 »	» »	» »	» »	» »
Romains.	54	» »	» »	50 50	» »	3 50
Crédit Mobilier Espagnol.	305	» »	10 »	300	» »	5 »
Saragosse	72	» »	» »	71 50	» »	50 »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	» »	» »	» »	53	» »	» »
Compagnie immobilière.	102 50	» »	1 25	85	» »	17 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	343 50	» »	» »	344	» »	» »
Orléans	334	» »	» »	334 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	330 50	» »	» »	331	» »	» »
Ouest	331 50	» »	» »	330	» »	» »
Midi.	328 50	» »	» »	330 25	» »	» »
Est.	334	» »	» »	332 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.